

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 01/04/2026 Version: 1.0



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : AXPERA /TIAGAN
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Agriculture, Horticulture
Utilisation de la substance/mélange : Produits phytopharmaceutiques Fongicide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Réservé à un usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Koppert B.V.
Veilingweg 14
2651 BE Berkel en Rodenrijs
Pays-Bas
T +31 (0) 10 514 04 44
info@koppert.com, www.koppert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0) 10 514 04 44
Disponible de 8h00 à 17h00 (CET).
En cas d'urgence médicale, appelez toujours le numéro de téléphone d'urgence local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P501 - Éliminer le contenu, le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Ce produit contient un lysat du micro-organisme *Willaertia magna* C2c Maky. Les micro-organismes peuvent potentiellement provoquer des réactions de sensibilisation : bien que ce produit ne contienne aucun micro-organisme vivant et en attendant les recommandations des autorités réglementaires, le port de gants, d'un masque, de lunettes de protection et de vêtements appropriés est requis lors de sa manipulation. Ce produit ne

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



doit pas être utilisé par les personnes immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Suspension concentrée [SC] contenant 20 % m/m - 215 g/L lysat de *Willaertia magna* C2c Maky

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6	< 0,035	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
Ethoxylates de tristyrylphenol	N° CAS 99734-09-5 N° EC 619-457-8	< 2.5%	Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si possible, présentez cette fiche de données de sécurité au médecin. À défaut, présentez-lui l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Premiers soins après inhalation : Déplacez la personne concernée vers une source d'air frais, la maintenir au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation persistante après lavage, consultez un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Retirez les lentilles de contact, si facilement réalisable. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est minimale (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Autres informations

Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau. Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir rubrique 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la zone de restauration. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le rejet dans l'environnement. En cas de déversement important évacuer le personnel et n'autoriser l'accès qu'aux opérateurs formés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et/ou absorber le déversement avec un matériau inerte (sable, vermiculite ou autre matériau approprié), puis placer dans un récipient approprié. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Voir rubrique 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle. Voir rubrique 13 pour des informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lors de la manipulation, veillez à respecter les précautions d'usage relatives aux produits chimiques. Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique). Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lavez les mains avant et après avoir accompli la tâche. Assurer une ventilation appropriée. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la zone de restauration. Se laver les mains

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à température ambiante. Conserver dans les conteneurs d'origine. Bien refermer le récipient. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Température de stockage : 15 – 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Équipement de protection individuelle:

Aucun équipement de protection individuelle spécifique n'est jugé nécessaire pour l'utilisation finale de ce produit. En cas d'utilisation d'équipements de protection individuelle (fabrication) :

- utiliser des équipements de protection individuelle propres et en bon état de fonctionnement.
- ranger les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation. Le mélange contenant un lysat d'un microorganisme mort, en attendant les directives réglementaires, portez des lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à la norme EN166 lors de la manipulation du produit.

Protection de la peau et du corps:

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation. Ce mélange contenant un lysat de micro-organisme mort, et en attendant les directives réglementaires, le port de vêtements appropriés et de gants de protection adaptés, conformes à la norme EN 374, est requis lors de la manipulation du produit en cas d'exposition répétée ou prolongée. Les vêtements de travail du personnel doivent être lavés régulièrement. Après tout contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées doivent être lavées.

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Protection des voies respiratoires:

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation. Le mélange contenant un lysat de micro-organisme mort, le port d'un masque est requis lors de la manipulation du produit, en attendant les directives réglementaires. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés

Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Portez des vêtements appropriés conformément aux exigences locales (c'est-à-dire, mais sans s'y limiter, des gants de protection, des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité, un masque).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Marron.
Apparence	: Visqueux.
Odeur	: Sans odeur caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non inflammable (voir point d'éclair) Non autoréactif (composition) Non pyrophorique (expérience) Ne s'échauffe pas spontanément Non inflammable
Propriétés explosives	: Non explosif (Manuel des épreuves et critères – 7e édition révisée (2019)) Série 1 type (b) Épreuve 1 (b) (Partie I, Section 11.5.1) - ESSAI KOENEN Série 3 type (a) Épreuve 3 (a) (ii) (Partie I, Section 13.4.2) - BAM FALLHAMMER.
Propriétés comburantes	: Non comburant (Manuel des tests et critères, 7e édition révisée (2019) Méthode O.2 (Partie III, Section 34.4.2)).
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Aucun point éclair n'est observé jusqu'à 130°C (CEE A.9)
Température d'auto-inflammation	: 463 °C (EC A.15) Température
de décomposition	: Pas disponible
pH	: 6 – 7 (CIPAC MT 75.3)
Viscosité, cinématique	: A 20 °C ± 0,2 °C: de $\eta(0,75 \text{ s}^{-1}) = 3999 \text{ mPs.a.}$ à $\eta(9,0 \text{ s}^{-1}) = 2541 \text{ mPs.a.}$ A 40 °C ± 0,2 °C: de $\eta(1,00 \text{ s}^{-1}) = 2906 \text{ mPs.a.}$ à $\eta(50,0 \text{ s}^{-1}) = 238 \text{ mPs.a.}$
Liquides non newtoniens	: (méthode OCDE 114)

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Solubilité	: Forme une suspension dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: D204 = 1.081 ± 0.001 at 20.9 °C. (EC A.3 - OECD No.109)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés : Tension superficielle, A 2.5 % m/m dans l'eau : 27.3 mN/m à 20 °C (tensioactif) (CEE A.5 - OCDE n° 115)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Évitez les températures extrêmes, c'est-à-dire inférieures à 4°C et supérieures à 45°C.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides forts, les bases fortes et les biocides chimiques. Éviter le contact de l'emballage avec des substances corrosives. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

AXPERA/TIAGAN	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423)
CL50 Inhalation - Rat	> 0,17 mg/l (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Lysat de <i>Willaertia magna</i> C2c Maky pH: 6 – 7 (CIPAC MT 75.3)
Indications complémentaires	: Non irritant (méthode OCDE 439)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lysat de <i>Willaertia magna</i> C2c Maky pH: 6 – 7 (CIPAC MT 75.3)

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Indications complémentaires	Non irritant (méthode OCDE 438) (méthode OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.
Indications complémentaires	: Probablement pas sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 442B)

AXPERA/TIAGAN	
Indications complémentaires	Ce produit contient un(e) [préciser le composant]. NE PAS UTILISER si un avis médical INTERDIT de travailler avec ces composants. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.
Indications complémentaires	: Non mutagène (méthode OCDE 471) Non clastogène, ni aneugène. (méthode OCDE 487)
Cancérogénicité	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.
Indications complémentaires	: Lysat de <i>Willaertia magna</i> C2c Maky NOAEL chez le rat = 1.000 mg/kg pc/jour (OCDE 414).
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.
Danger par aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée n'est disponible pour le produit, néanmoins aucun danger n'est attendu sur la base des composants du mélange.

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

Indications complémentaires

Toxicité aiguë, oral, abeille OCDE 213:
NOED / LOED = 200 µg / abeille (produit)
48h DL50 > 200 µg / abeille (produit)
Toxicité aiguë, contact, abeille OCDE 214:
NOED / LOED = 200 µg / abeille (produit)
DL50 > 200 µg / abeille (produit)
Toxicité chronique, oral, abeille OCDE 245:
LDD50 = 590.10 µg / abeille/ jour (produit)
Toxicité aiguë, oral, bourdon OCDE 247:
NOED / LOED = 1.000 µg / bourdon (produit)
DL50 > 1.000 µg / bourdon (produit)
Toxicité aiguë, contact, bourdon OCDE 246:
NOED / LOED = 200 µg / bourdon (produit)
DL50 > 200 µg / bourdon (produit). *Aphidius rhopalosiphii* (Mead-Briggs et al. (2000):
Mortalité
NOER 2.333 mL/ha (produit)
LOER 7.000 mL/ha (produit)
LR50 > 7.000 mL/ha (produit)
Reproduction
NOER 7.77.8 mL/ha (produit)
LOER 2.333 mL/ha (produit)
ER50 > 1.847 mL/ha (produit)
Typhiodromus pyri (Blümel et al. (2000):
Mortalité
NOER 7.000 mL/ha (produit)
LOER > 7.000 mL/ha (produit)
LR50 > 7.000 mL/ha (produit)
Reproduction
NOER 7.000 mL/ha (produit) LOER
> 7.000 mL/ha (produit)
ER50 > 7.000 mL/ha (produit).

AXPERA/TIAGAN	
CL50 - Poisson [1]	117,2 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i> , OECD 203 - 96h)
CE50 - Crustacés [1]	> 222 mg/l (<i>Daphnia magna</i> , OECD 202 - 48h)
CE50 72h - Algues [1]	10,41 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , OECD 201) />
CE50 72h - Algues [2]	77,05 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , OECD 201) />
NOEC chronique algues	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , OECD 201: Measured concentrations NOEC (growth rate) 3.00 mg/L (product) Nominal concentrations NOEC (growth rate) 6.4 mg/L (product) />

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



12.2. Persistance et dégradabilité

AXPERA/TIAGAN

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Indications complémentaires	Lysat de <i>Willaertia magna</i> C2c Maky. Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AXPERA/TIAGAN

Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation n'est à prévoir.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

AXPERA/TIAGAN

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
----------------------	--------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

AXPERA/TIAGAN

Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT ou au critère vPvB.
-------------------------------	---

AXPERA/TIAGAN

Résultats de l'évaluation des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)	Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT ou au critère vPvB.
---	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : L'élimination du produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités nationales ou locales.

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: ÉLIMINATION DES PESTICIDES :

Ne jetez pas les déchets ou les restes de produits avec les ordures ménagères ou dans les égouts, les canalisations ou les eaux de surface; remettez-les à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Catalogue européen des déchets : 02 01 09 : déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

Code déchet pour le produit non utilisé : Le produit non utilisé n'est pas classé selon la directive 2008/98/CE.

EMBALLAGES NON NETTOYES :

Ne pas réutiliser ni remplir à nouveau le récipient. Après utilisation, rincer trois fois l'emballage en ajoutant l'eau de rinçage au mélange du réservoir d'application. Remettez l'emballage vide à un entrepreneur agréé en élimination des déchets pour recyclage ou reconditionnement, ou percez-le et éliminez-le par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale Non réglementé

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Union Européenne: La substance Lysat de *W. magna* C2c Maky et les produits contenant cette substance sont autorisés pour une utilisation en protection des plantes conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits phytopharmaceutiques. Veuillez contacter le représentant d'Koppert pour connaître le statut réglementaire en Europe.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ACGIH	Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



CSA	Évaluation de la sécurité chimique
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
PE	Perturbateur endocrinien
Abréviations et acronymes:	
EN	Norme européenne
CED	Catalogue européen des déchets
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
Log Kow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OSHA	Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI	Équipements de protection individuelle

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
FT	Fonction technique
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TWA	Moyenne pondérée en temps
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
UFI	Identifiant unique de formulation

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
-------------------------------	--

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

DENEGATION DE RESPONSABILITE

AXPERA/TIAGAN

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.